

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-09-69

**OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE – DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU DISPOSITIF « 500 000 ARBRES »**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Morgane LOAEC, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Christian PETITFRERE à Ingrid MORVAN
Danièle LE CALVEZ à Gisèle LE DALL
Yannick CADIOU à Catherine ANDRIEUX
Marie-Françoise VOXEUR à Monique BRONEC
Claude SEGALEN à Pierre GRANDJEAN
Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Marie FOURN à Céline SENECHAL
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM

Madame Catherine ANDRIEUX a été nommée secrétaire de séance.



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE – DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU DISPOSITIF « 500 000 ARBRES »**

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes de la commune de Guipavas ont souhaité s'engager dans une démarche de végétalisation des espaces communaux avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie et le paysage.

Ainsi, le Conseil Municipal des Jeunes a fait le choix de proposer la création d'une mini-forêt près de la médiathèque Awena. Le terrain choisi pour l'implantation de la mini forêt correspond à la parcelle AP184. Cette parcelle fait 310 m², la mini forêt sera installée sur une zone de 200 m².

Le prestataire choisi pour accompagner ce projet CMJ est la pépinière de KERVOURIC à Guipavas. La pépinière interviendra pour préparer la parcelle et l'achat des essences.

Afin de mener à bien ce projet, la commune de Guipavas souhaite solliciter le Conseil départemental du Finistère qui a initié un « Plan arbres » visant à encourager les politiques de plantation d'arbres, notamment en faveur des collectivités.

Le Conseil départemental pourra assister techniquement la collectivité et participera au financement des essences.

De son côté, la collectivité réalisera les plantations et assurera de façon pérenne l'entretien des espaces plantés. Elle sera aidée de la pépinière de KERVOURIC, prestataire choisi pour l'accompagner dans ce projet de mini forêt.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achats essence	1 230.94 €	Subvention CD29 80%	8 575.95 €
Préparation du terrain (fournitures, personnel, etc.)	9 489 €	Reste à charge de la commune	2 143.99 €
Total	10 719,94 €		10 719,94 €

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide de :

- SOLLICITER une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre du dispositif « 500 000 arbres » dans le cadre du projet de mini-forêt porté par le Conseil Municipal des Jeunes ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 27 SEPTEMBRE 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Catherine ANDRIEUX

